UCLouvain

ldroi1302

2017

Droit social (relations du travail)

5 crédits	45.0 h + 10.0 h	Q2

Enseignants	Dorssemont Filip ;Lamine Auriane ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours comporte deux parties. La première partie (un tiers du volume horaire) a pour objet d'éclairer, par des données historiques, économiques, politiques, sociologiques, le contexte de formation, d'autonomisation, d'épanouissement et de remise en cause du droit social, en vue de permettre à l'étudiant d'en cerner, de manière critique, les principes, fonctions, missions et enjeux. La seconde partie du cours (deux tiers du volume horaire) est consacrée au droit du travail. Elle met en relief les emprunts faits par cette discipline tant au droit privé (spécialement le droit des obligations) qu'au droit public et présente, plus particulièrement, les techniques régissant les deux grands secteurs de la matière du droit du travail: les relations individuelles, d'une part (i), et les relations collectives d'autre part (ii). (i) Concernant les relations individuelles du travail, le cours présentera les règles et techniques juridiques relatives: - à la notion, la formation, l'exécution, la suspension et la rupture du contrat de travail; - au licenciement collectif et au transfert d'entreprises. (ii) Concernant les relations collectives de travail, le cours présentera les règles se rapportant : - aux délégations syndicales - aux organes de concertation et d'information (Conseil national du travail, les commissions paritaires, les conseils d'entreprise et les comités pour la prévention et la protection du travail). - à la grève et au lock out. Enseignement magistral pouvant, le cas échéant, être complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. 10 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation. * Les exercices pratiques ne sont pas accessibles aux étudiants du programme de la mineure en droit.
Acquis d'apprentissage	1 Le cours assure à l'étudiant une formation de base en droit social et des relations de travail. L'étudiant doit avoir compris et assimilé les notions et règles juridiques qui organisent la matière et doit pouvoir les appliquer correctement à des situations concrètes. L'enseignement est également destiné à développer une perception critique de la matière. - - - - *La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».*
Ressources en ligne	Des présentations ppt (structure de l'exposé ou plan détaillé diffusé pour chaque leçon en temps réel) et un support écrit (diffusé en temps réel ou peu après chaque leçon), le tout posé sur i-campus.
Autres infos	L'étudiant peut emporter ses codes à l'examen. Le Code thématique Larcier est recommandé. Cours offerts dans d'autres programmes UCL et pour lesquels l'étudiant doit contacter son conseiller aux études ou le secrétaire académique de sa faculté afin de préciser les parties reconnues équivalentes et connaître les modalités de complément : POLS 1314
Faculté ou entité en charge:	BUDR

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)

Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Bachelier en droit	DROI1BA	5		